



Informations sur les rythmes scolaires à la rentrée 2018-2019



COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORÊT
05 Décembre 2017



1- Faits et éléments théoriques liés aux rythmes scolaires 2018-2019 (1/2)

- fin des contrats aidés annoncé cet été :4 contrats aidés sur la commune (contrat1-fin CAE décembre 2017, contrat2-fin CAE novembre 2017, contrat3-fin CAE nov 2018, contrat4-fin CAE nov 2019)
- situation financière de la commune : commune suivie par le “réseau d’alerte”
- Coût des TAP à la charge de la commune: 45 000 euros avec 4 postes aidés (postes subventionnés par l’Etat pour 75% du smic) et 72 000 euros/an si changement de poste
- TAP gratuits pour les parents; souhait de la mairie de ne pas faire porter aux parents le cout des TAP depuis le début du projet



1- Faits et éléments théoriques liés aux rythmes scolaires 2018-2019 (2/2)

- Difficulté à garder des animateurs sur des postes d'au moins 20 heures sur différents temps et volonté de ne pas avoir d'emploi précaire
- Incertitude de la pérennité des aides aux TAP
- Aides CAF au poste de coordination liées à la fonction de coordination ALSH/TAPs/Handicap
- Gouvernement favorable aux semaines de 4 jours

=> proposition de passage à 4 jours pour la rentrée de Septembre 2018, discuté en conseil d'école et en comité de pilotage



2- Horaires d'une journée à l'école primaire

- Par semaine
 - La semaine scolaire est fixée à 24 heures d'enseignement, réparties sur 8 (par dérogation) ou 9 demi-journées.
- Par jour
 - La demi-journée ne doit pas dépasser 3 heures 30.
 - La journée ne doit pas dépasser 5 heures 30 (sans dérogation) ou 6 heures (avec dérogation).
 - La pause méridienne sera d'au moins 1 heure 30.
 - Les élèves peuvent bénéficier en plus d'activités pédagogiques.



3- Proposition pour la semaine scolaire à la rentrée de septembre 2018

- Suite à l'expérience sur les 4,5 jours:
 - volonté de concentrer l'enseignement sur le matin
 - échelonner le réveil des maternelles
- 2 emplois du temps pour un rythme plus adapté aux maternelles:
 - les maternelles finissent à 11h45 le matin pour partir plus tôt à la cantine
 - les maternelles vont plus tôt à la sieste
- L'école commence 15 minutes plus tôt soit 8h30 (pour tous)
- une pause méridienne de 2 heures pour tous avec décalage de 15 minutes
- Maintien de 2 services pour les élémentaires



4- Emploi du temps des maternelles

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30		7h30	7h30	
Garderie Matin 		Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 	Garderie Matin 	
8h30			8h30	
Les enseignant(e)s accueillent les maternelles à partir de 8h20 le matin.			Les enseignant(e)s accueillent les maternelles à partir de 8h20 le matin.	
Enseignement 			Enseignement 	
11h45			11h45	
Repas		Repas		
13h45		13h45		
Les enseignantes accueillent les maternelles à partir de 13h35 l'après- midi.		Les enseignantes accueillent les maternelles à partir de 13h35 l'après- midi.		
Enseignement 		Enseignement 		
16h30		16h30		
 Garderie Soir		18h30	 Garderie Soir	
18h45			18h45	



4- Emploi du temps des élémentaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30	7h30	7h30	7h30	7h30
Garderie Matin 			Garderie Matin 	
8h30			8h30	
Les enseignant(e)s accueillent les élémentaires à partir de 8h20 le matin.		Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)	Les enseignant(e)s accueillent les élémentaires à partir de 8h20 le matin.	
Enseignement 			Enseignement 	
12h00			12h00	
Repas			Repas	
14h00			14h00	
Les enseignantes accueillent les élémentaires à partir de 13h50 l'après-midi.			Les enseignantes accueillent les élémentaires à partir de 13h50 l'après-midi.	
Enseignement 			Enseignement 	
16h30			16h30	
 Garderie Soir			 Garderie Soir	
18h45		18h30	18h45	



5-Les enjeux de la rentrée

- Etude financière/organisationnelle/RH à mener concernant:
 - Possibilité d'animations du temps méridien dans la lignée des animations proposées en TAP ?
 - Maintien du poste de coordination enfance?
- Organisation et aménagements visant le bien être des maternelles